



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

par

Le Mouvement populaire À Bon Port

Le 25 janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1.0 PRÉSENTATION DU MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT	3
1.1 Origine.....	3
1.2 Mission.....	4
1.3 Buts.....	4
1.4 Objets.....	4
2.0 PROBLÉMATIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC	4
3.0 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	5
4.0 RISQUES	6
5.0 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	8
5.1 Retombées économiques	8
5.2 Retombées sociales.....	8
6.0 ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	9
7.0 COÛTS SOCIAUX.....	9
8.0 COÛT D'OPPORTUNITÉ.....	10
9.0 RECOMMANDATIONS.....	11
10.0 CONCLUSION.....	11

1.0 PRÉSENTATION DU MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT

1.1 Origine

Depuis 2004, Rabaska fait la promotion des avantages inhérents à l'implantation d'un port méthanier dans la région de Québec.

Compte tenu de la nature des activités proposées par le promoteur, l'argumentaire des opposants a pour fondement leurs perceptions quant aux risques de natures diverses liés à l'implantation d'un port méthanier ainsi qu'aux impacts négatifs sur la sécurité, l'environnement et l'aspect visuel. On remet également en doute les retombées socio-économiques et l'acceptation sociale d'un pareil projet. Les opposants à Rabaska se sont même rendus à l'étranger pour visiter des installations apparemment comparables à celles de Rabaska et ont conséquemment initié une campagne de peur basée sur des éléments parfois irrationnels. Il est important de souligner que ces missions ont été financées, en bonne partie, par des fonds publics que nous devons assumer, en tant que citoyens.

Par ailleurs, les résultats de multiples sondages démontrent que la majorité de la population lévisienne se montre favorable à Rabaska. Un autre sondage récent d'ailleurs, démontre que pour les citoyens de la région de Chaudière-Appalaches, Rabaska est le premier projet d'importance en 2007, tous secteurs d'activités confondus. Malgré cela, les opposants semblent loin de vouloir lâcher prise, faisant fi des règles de procédures et mettant en doute nos institutions démocratiques telles que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Nous avons pu en être témoins, lors de la soirée d'informations et de consultations publiques tenue par les autorités du BAPE, le 24 octobre dernier, ou encore lors de la première partie des audiences publiques du BAPE.

Face à cette situation, des citoyens et entrepreneurs de Lévis se sont mobilisés et ont mis en branle un processus visant à faire connaître une autre réalité des choses. Leur prémisse de base était que le promoteur d'un projet semblant receler autant de retombées à la fois économiques et sociales mérite, à tout le moins, de faire valoir son point de vue auprès des autorités réglementaires, dans le cadre de consultations publiques, et de la population lévisienne.

C'est ainsi qu'outre le Regroupement d'appuis au projet Rabaska, le Mouvement populaire À Bon Port a vu le jour. Il était plus que temps que la majorité silencieuse se fasse entendre. La preuve en est qu'avant même d'avoir procédé à son lancement public, le 27 septembre 2006, le Mouvement populaire À Bon Port comptait déjà au-delà de 300 membres. Au moment d'écrire ces lignes, le « membership » s'établit à quelque 850 personnes, ce qui est bien au-delà des groupes opposées à Rabaska. Il importe aussi de noter que chacune d'entre elles a dû déboursier 5 \$ pour adhérer à notre mouvement.

1.2 Mission

Le Mouvement populaire À Bon Port a pour mission de regrouper et mobiliser des citoyens et diverses organisations principalement de la ville de Lévis mais aussi d'ailleurs au Québec, dans le but de sensibiliser les citoyens du bien-fondé de divers projets socio-économiques dans la ville de Lévis afin de voir leur réalisation se concrétiser.

1.3 Buts

- 1.3.1 MAXIMISER l'acceptabilité sociale de projets socio-économiques valables dans la ville de Lévis.
- 1.3.2 OBTENIR l'adhésion du plus grand éventail de citoyens et/ou diverses organisations de Lévis et, au besoin, d'ailleurs au Québec, à la réalisation de tels projets.

1.4 Objets

À des fins purement non lucratives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres:

- 1.4.1 Informer et renseigner la population des conséquences sociales, économiques, environnementales et autres reliées à l'implantation de projets socio-économiques dans la ville de Lévis.
- 1.4.2 Informer et renseigner la population du suivi de tels projets dans la ville de Lévis et de la procédure permettant leur acceptation.
- 1.4.3 Solliciter et amasser des fonds, recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent ou en valeurs mobilières, relativement aux objets énoncés aux présentes.
- 1.4.4 Administrer de tels dons, legs ou contributions.
- 1.4.5 Planifier, organiser, tenir des conférences, colloques, comités, réunions, assemblées, séances d'information et manifestation de tout genre relativement aux objets visés aux présentes.

Compte tenu de ce qui est ci-dessus exposé, il va sans dire que le projet Rabaska fait partie de ceux pouvant être promus par le Mouvement populaire À Bon Port.

2.0 PROBLÉMATIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Parmi les buts de la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec, on peut certes mentionner une efficacité énergétique accrue, une plus grande diversification de nos

sources d'approvisionnement et faire en sorte que les entreprises et les consommateurs voient leurs coûts en énergie minimisés. Qui plus est, cette nouvelle politique ne pourra passer outre à la prise en compte des objectifs du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une équation complexe et difficile à résoudre.

De toutes les sources d'énergie rentables actuellement, seule l'éolienne ne crée aucune pollution environnementale. Il y a cependant certains bémols à apporter. D'abord, cette technologie est loin de pouvoir suffire à elle seule. À ce propos, il suffit de mentionner qu'une grande partie de l'industrie lourde ne peut produire qu'à partir d'énergie fossile. De plus, si aucune pollution atmosphérique n'est générée, cela ne semble pas être le cas en matière de pollution auditive et visuelle. Ajouter à cela le désordre dans lequel semble se développer l'implantation des multiples tours sur le territoire québécois et la réticence des populations concernées et voilà que la limite est créée.

À l'autre extrême, une utilisation sensiblement accrue du mazout ne peut guère s'avérer plus appropriée. Il y a, bien sûr, l'électricité. Cependant, le Québec retirerait beaucoup plus d'avantages à augmenter ses exportations et ce pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, les prix à l'exportation dépassent largement ceux que la société Hydro-Québec obtient de la vente d'électricité en sol québécois. C'est ce que soutient habilement André Caillé, ex-président d'Hydro-Québec. Autres faits, tel qu'exposés dans l'édition du 14 janvier du quotidien La Presse par les économistes Gérard Bélanger et Jean-Thomas Bernard, deux changements fondamentaux ont eu lieu au cours des dernières années. Dans un premier temps, l'augmentation des coûts des nouvelles sources d'approvisionnement. Cela est dû au fait que les meilleurs sites ont été exploités et que les nouveaux sont de plus en plus éloignés. En second lieu, il y a l'ouverture du marché de gros de l'électricité aux États-Unis depuis 1998. Cela permet à Hydro-Québec de vendre directement aux prix du marché.

Une fois cela exposé, se pourrait-il que l'alternative que représente le gaz naturel liquéfié soit une avenue de solution à prendre sérieusement en considération ?

3.0 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le gaz naturel est le combustible fossile le plus propre. En 2001, l'augmentation du prix du gaz naturel a poussé des utilisateurs de cette source d'énergie à opter pour le mazout lourd¹. En a résulté une réduction de 10 % de la consommation en gaz naturel au Québec, causant ainsi l'émission de 540 000 tonnes de CO₂ et 9 000 tonnes de soufre supplémentaires annuellement. De plus, certaines industries sont tributaires des énergies fossiles : métallurgie, pâtes et papiers, etc. À cela, le promoteur ajoute que depuis 10 ans, la consommation de mazout a diminué au Canada et augmenté au Québec alors que le bilan énergétique de la province fait montre d'une consommation en gaz naturel de 14 % par rapport à 43 % en mazout².

¹ Gaz Métro

² MRNFP, L'énergie au Québec, 2004

Cela nous fait réaliser qu'il est plus que souhaitable que la consommation du gaz naturel soit accrue. Mais pour ce faire, les prix doivent être abordables pour que la substitution du mazout en faveur du gaz naturel puisse s'opérer de manière raisonnable. Or, des données récentes nous indiquent que depuis un certain temps, l'engouement pour cette source d'énergie est tel que la demande en Amérique du Nord croît de 5 à 6 % annuellement, alors que l'écart entre l'offre et la demande ne cesse de prendre de l'ampleur. C'est ainsi que selon la US Federal Energy Regulatory Commission, si la tendance se maintient, la demande excédera l'offre de 12 triliards de pi³ en 2020. Ce contexte ne fait que maintenir une pression à la hausse sur le prix du gaz naturel.

On comprendra facilement qu'il est urgent que l'offre soit augmentée de manière substantielle, et ce, dans de courts délais. D'ailleurs, seulement au Québec, une seule source de gaz nous est accessible de l'Alberta par l'intermédiaire de TransCanada Pipeline. De là, entre autres, la justification d'un projet tel que Rabaska qui favorisera une régulation du coût global de la facture énergétique pour les entreprises et les citoyens.

De plus, en tant que bon citoyen corporatif, Rabaska, dans la conclusion d'un second protocole d'entente avec la ville de Lévis, apportera une contribution financière au développement du transport en commun sur la Rive-Sud de Québec. Ajoutons encore que Rabaska entend financer également une chaire en efficacité énergétique.

Finalement, même si, comme nous venons d'en faire mention, le recours au gaz naturel contribue à diminuer globalement le volume des gaz à effet de serre émis, n'en demeure pas moins que nous devons tendre vers l'indice de pollution 0. Nous y reviendrons d'ailleurs dans nos recommandations.

4.0 RISQUES

On a abondamment parlé de risques associés à l'implantation d'installations gazières. Bien sûr, lorsqu'on parle de gaz naturel, il se trouvera bien quelqu'un quelque part qui nous fera part de son histoire d'explosion de bombonne de propane. Mais qu'en est-il vraiment ?

Nous savons que le projet Rabaska recèle trois composantes. Il y a tout d'abord les infrastructures gazières liées au stockage du GNL et à sa regazéification. Puis, il y a le gazoduc par lequel transitera le gaz qui constitue la seconde composante. Finalement, les méthaniers représentent la troisième composante.

Évidemment, même si nous ne sommes pas des experts, nous ne sommes tout de même guère dénudés de sens. Ainsi, nous avons d'abord pensé à étudier des comparables. D'abord, pour les installations gazières, nous avons fait deux visites. Une première, aux installations de Gaz Métro dans l'Est de Montréal. D'ailleurs, à ce propos, nous avons toujours été étonnés que les

médias laissent filtrer très peu d'informations à ce sujet. Ce que nous avons réalisé lors de cette visite, c'est qu'en plus de la gazéification, s'ajoute la liquéfaction et c'est là qu'on pourrait dire que le danger s'accroît. Malgré ce processus supplémentaire, tout est très sécuritaire. Aucun accident majeur n'a été rapporté depuis la mise en opération du complexe en 1969. Plus encore, tout le monde sait que des entreprises, commerces, résidences et, même, un centre hospitalier et un centre de détention, sans oublier, une autoroute provinciale se trouvent à proximité.

Nous avons effectué une seconde visite, cette fois à Everett en banlieue de Boston. Nous avons été à même de constater que tout autour du port méthanier, on retrouve trois villes comptant des résidences et des édifices à appartements de 10 étages et plus, incluant, tout près, des services, des magasins, des entrepôts d'aliments, etc. Cinquante-deux mille (52 000) personnes vivent dans l'arrondissement immédiat du port méthanier. L'aéroport est à moins de cinq (5) milles du site.

Ce qui nous a également frappés fût de constater la cohabitation d'activités industrielles associées au pétrole, au gaz et à l'électricité, tout cela au milieu d'une zone industrielle et à proximité d'une zone densément peuplée. Par surcroît, les méthaniers ont peu d'espace pour manoeuvrer.

Pourtant, les édiles municipaux d'Everett ne voient que des avantages à un pareil type d'industrie dans leur municipalité. Ils ne comprennent guère comment il se fait que des gens de chez nous s'opposent à de telles activités industrielles.

En ce qui a trait à la seconde composante, soit le gazoduc, il faut tout d'abord noter, et ce n'est pas banal, que ce dernier sera enfoui sous terre. De plus, une fois les travaux d'enfouissement complétés, le sol pourra servir à nouveau aux fins auxquelles il aura été utilisé auparavant, principalement pour l'agriculture. Ce qui fait dire aux experts, à l'égard du gazoduc de Rabaska, que le niveau de risque est tout à fait acceptable même pour une personne située au-dessus du gazoduc de façon permanente.

Pour ce qui concerne maintenant la troisième composante, les méthaniers, il est à la fois connu et reconnu qu'en 40 ans de navigation, avec plus de 160 millions de kilomètres parcourus, aucun incident majeur n'a été rapporté, alors que 162 méthaniers sillonnent les mers. De plus, la double coque des navires leur confère une solidité telle qu'ils peuvent résister à de coriaces avaries. Enfin, ajoutons que nos pilotes possèdent les compétences, les équipements et l'expérience appropriés pour minimiser tout risque en matière de navigation.

Une fois cela dit, tout risque du pire évoqué par les opposants ne peut guère tenir la route.

5.0 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

5.1 Retombées économiques

On a fait largement état des retombées économiques. Nous ne voulons donc pas sombrer dans la répétition. Cependant, quel projet peut-on espérer voir s'implanter dans la région de Chaudière-Appalaches générant un investissement d'une telle ampleur, pouvant créer autant d'emplois et susceptible de favoriser autant nos sous-traitants? Voilà une question pertinente.

Qui plus est, l'environnement entrepreneurial est devenu très concurrentiel. Tous les coûts associés aux activités des entreprises comptent. Le coût de l'énergie est loin d'être le moindre. La minimisation de ce dernier ne passe-t-elle pas par une diversification de notre portefeuille d'approvisionnement énergétique ? Voilà pourquoi, tel que l'avons exposé dans une section précédente, le GNL nous apparaît une solution extrêmement valable et porteuse d'avenir.

Une autre dimension émergeant de la réalisation du projet Rabaska sera la mise en place d'une chaire énergétique. Il s'agit là, d'une part, d'une manifestation claire de la volonté du promoteur d'être un bon citoyen corporatif qui comprend l'importance du développement du milieu dans lequel il désire s'implanter. D'autre part, cette initiative nous apparaît être une excellente opportunité de développer une expertise gazière pouvant bénéficier non seulement à nos institutions et population régionales, mais aussi à l'ensemble du Québec. Connaissant le brio de nos chercheurs, de nos différents professionnels et de nos travailleurs, nous pensons que des maillages fort prometteurs peuvent naître et nous permettre d'exporter cette expertise partout dans le monde où l'on a recours aux technologies en relation avec le gaz naturel.

5.2 Retombées sociales

En 2005, le promoteur a tenu une activité ayant pour nom « Rendez-vous Rabaska construction », démontrant encore là une volonté ferme de favoriser les sous-traitants régionaux. Puisque cet événement avait un rayonnement régional, nous avons eu l'occasion d'échanger avec des gens de Deschambault, là où s'est implantée l'aluminerie Luralco, un projet qui a échappé à la Rive-Sud de Québec à l'époque, entre autres, dû à des opposants, comme dans le cas du projet qui fait l'objet des présentes audiences. Et bien ces gens n'ont que de bons mots au sujet de cette entreprise, considérée là-bas comme un citoyen corporatif exemplaire. En effet, Luralco a, à titre d'exemple, financé de l'équipement médical au CLSC de l'endroit d'une façon telle qu'il y a matière à rendre jaloux bien des hôpitaux de la région.

Ce que nous venons d'exposer n'est qu'un exemple parmi tant d'autres illustrant les bienfaits sociaux que pourrait représenter l'implantation, chez nous, de Rabaska. Des jalons ont d'ailleurs été posés en ce sens par le promoteur par son accord donné, par écrit, à l'octroi d'une aide financière au développement du transport en commun dans la communauté de Lévis. Cela nous apparaît donc de très bon augure pour le futur.

6.0 ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les opposants disent qu'il est normal que plus les gens sont éloignés du site, plus ils se montrent favorables au projet. Ces derniers ajoutent que dans le voisinage du site convoité par Rabaska, les résidents sont tout à fait contre le projet. Or, lorsqu'on se remémore les résultats de la dernière campagne électorale municipale en 2005 où Rabaska était un enjeu majeur, on voit que sur les quatre candidats à la mairie, un seul était contre le projet de terminal méthanier. Pourtant, 88 % du vote dans le quartier où le projet verra le jour, s'est réparti entre les candidats qui étaient pour Rabaska. En considérant l'arrondissement Desjardins, ce pourcentage excède 90 %.

Il est évident que, dans un monde idéal, l'unanimité serait souhaitable. Mais, nous ne sommes pas dans un monde idéal. Voilà pourquoi nous pensons que l'acceptabilité sociale se mesure, en bonne partie, par le degré d'approbation de la population quant à la réalisation du projet de port méthanier. Ajoutons à cela que sondage par-dessus sondage, il est clairement démontré qu'une majorité de la population est favorable à Rabaska. Finalement, lors de l'adoption du mémoire de la ville de Lévis à être présenté lors des présentes audiences, l'assistance à la séance du conseil municipal était constituée en quasi-totalité de gens en faveur du terminal méthanier.

Par conséquent, la tenue d'un référendum sur le sujet serait totalement inutile.

7.0 COÛTS SOCIAUX

Toute activité humaine génère des bénéfices en termes d'utilité, mais aussi des coûts.

Les enjeux qui concernent Rabaska en matière de coûts sociaux ne diffèrent pas beaucoup de ceux qui affectent ou découlent d'autres projets ou problématiques et ils se rapportent à :

- la congestion routière
- la pollution atmosphérique (locale et globale comme l'effet de serre)
- les déversements de produits
- la pollution sonore
- les changements dans l'habitat
- la consommation d'énergie
- la consommation d'espace
- l'érosion des berges
- les accidents
- etc.

Les travaux d'évaluation de ces problèmes très variés évoluent à des rythmes différents et nous ne disposons pas encore d'indice synthétique adapté au contexte québécois qui permettrait de mesurer efficacement toutes les incidences découlant du projet Rabaska. L'outil que constituent les coûts sociaux ne mène pas à des résultats sans faille au plan de

l'exactitude non plus qu'à des évaluations qui prennent obligatoirement toutes les dimensions d'un milieu donné.

Puisqu'il s'avère toujours nécessaire de « comptabiliser » les coûts sociaux qui découlent d'un projet et qui doivent être assumés par l'ensemble de la population, tout autant qu'il est nécessaire de considérer à l'encontre de ces charges les retombées économiques ou les revenus fiscaux dont, théoriquement, bénéficiera la société, nous sommes d'avis que les quelques 22,0 millions \$ que Rabaska versera annuellement et de manière récurrente aux trois paliers gouvernementaux serviront plus qu'amplement à assumer les coûts que le promoteur engendrera. Rappelons, au soutien de nos hypothèses que Rabaska assume totalement le coût de tous les travaux d'infrastructures et de restauration des écosystèmes, tout autant que ceux à caractère esthétique, lesquels seront réalisés avec une minutie particulière afin de conserver l'intégrité du milieu. Les coûts afférents aux travaux énumérés subséquemment seront entièrement assumés par le promoteur :

- réseaux d'aqueduc et d'égouts
- installations électriques
- équipement de lutte contre les incendies
- routes de services
- équipement de traitement des eaux usées
- réhabilitation des cours d'eau
- réhabilitation des milieux humides
- talus d'atténuation de l'impact visuel
- enfouissement des réservoirs
- travaux d'aménagement paysager
- reboisement

Strictement en ce qui concerne les coûts sociaux le projet proposé par Rabaska s'avère, à notre avis et sans nul doute rentable.

8.0 COÛT D'OPPORTUNITÉ

Dans le cas présent, le coût d'opportunité correspond à ce qu'il faudra sacrifier en cas de non réalisation du projet de terminal méthanier Rabaska. De manière concrète, le tout peut se résumer au coût de renonciation à ce qui suit :

- un investissement d'environ 840 millions \$,
- la création d'environ 5 000 emplois sur trois ans,
- une moyenne de 475 travailleurs sur le chantier avec des pointes de 800 travailleurs, et ce, sur une période de 40 mois,
- la création de 70 emplois directs permanents de haute qualité et de 220 emplois indirects dans la phase d'exploitation,
- la consolidation de la sous-traitance régionale,
- 10 millions \$ annuels en moyenne en revenus de taxes municipales,

- près de 100 millions \$, pendant la phase de construction, et environ 12 millions \$ annuellement, par la suite, en impôts fédéraux et provinciaux,
- l'aide au développement du transport en commun,
- la mise en place d'une chaire en efficacité énergétique,
- le développement d'une expertise en technologie gazière sur le plan régional et éventuellement exportable,
- une aide additionnelle au développement socio-économique de Lévis.

Ce coût de renonciation, la Rive-Sud de Québec en a été victime dans le passé par la perte de projets tels que Petresa, Lauralco, Glaverbec, etc. Sans élaborer à ces sujets, tous se rappellent de ces rendez-vous manqués en matière de développement économique dû, souvent de fois, aux mêmes leaders de l'industrie du nonisme.

9.0 RECOMMANDATIONS

- Dans la foulée des gestes posés par Rabaska en vue de démontrer sa volonté d'être un citoyen corporatif exemplaire et afin de maximiser les retombées économiques et sociales émanant de l'implantation du terminal méthanier, nous recommandons que le consortium, en collaboration avec les différentes instances lévisiennes, mette sur pied un comité de liaison.
- Dans le cadre, notamment, de la création d'une chaire en efficacité énergétique, nous recommandons la mise sur pied d'un comité d'évaluation des compétences pour des fins de maximisation du know-how en matière gazière, attendu que ces compétences développées pourraient éventuellement bénéficier à d'autres installations gazières, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde.
- Tous autant que nous sommes, individus, corporations et diverses organisations, nous nous devons de souscrire à l'objectif « indice de pollution 0 ». Les gaz à effet de serre sont constitués, dans une proportion de 80 %, de CO₂. Cette réalité arrimée aux préoccupations environnementales de plus en plus accentuées chez les populations de la planète, ont favorisé la création de sociétés dont l'essentiel des activités consiste à développer des technologies de captation de CO₂ étant émis dans le cadre d'activités industrielles. Rabaska pourrait voir à négocier des ententes de collaboration avec un développeur de technologie(s) en la matière.

10.0 CONCLUSION

Bien que nous ne soyons pas des experts de l'industrie du gaz naturel, nous avons voulu, dans le présent mémoire, démontrer le gros bon sens au regard de ce projet qui nous apparaît, d'entrée de jeu, sensiblement générateur sur les plans économique, social et environnemental. Bien évidemment, nous reconnaissons que certaines facettes de ce projet réfèrent à des compétences pointues. En ces matières, nous nous en remettons aux expertises dont savent faire preuve les différents spécialistes gouvernementaux et du secteur privé.

Voilà pourquoi, à moins qu'il soit prouvé, hors de tout doute, lors des présentes audiences, que l'implantation d'un terminal méthanier à Lévis soit néfaste pour la population et l'économie de la région, nous endossons la réalisation du projet Rabaska.

Nous recommandons fortement la réalisation du projet Rabaska dans les meilleurs délais.

MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT
par : Isabelle Tremblay, présidente